



LA RESPONSABILITÉ DE PRÉVENIR : UNE NORME INTERNATIONALE EN DEVENIR ?

Rapport d'atelier

Consortium canadien sur la sécurité humaine et Chaire de recherche du Canada
en politiques étrangère et de défense canadiennes

Université du Québec à Montréal
Le 25 novembre 2005



Chaire de recherche du Canada
en politiques étrangère et de défense canadiennes

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Résumé des discussions	
<u>Prévention et intervention</u>	5
<u>Où en est le développement d'une norme de responsabilité de prévenir ?</u>	10
<u>Avantages et inconvénients de la prévention</u>	15
<u>Préalables nationaux et internationaux pour la mise en place d'une norme de prévention</u>	18
Recommandations	21
Appendices	
<u>Programme de l'atelier</u>	27
<u>Liste des participants</u>	28

Introduction

L'intervention militaire dans un pays souverain remet en question l'interprétation coutumière de la souveraineté étatique. Cette option a donc suscité énormément de réactions politiques et de réflexions théoriques, distillées dans le rapport de la commission internationale sur l'intervention et la souveraineté étatique (CIISE) intitulé *La responsabilité de protéger*.

Si l'intervention demeure une option nécessaire au regard de la gravité de la situation dans des pays comme le Rwanda ou le Soudan, l'action militaire est insuffisante et doit être assortie d'un vaste programme de *nation-building*. Cette implication sociale, politique et économique dans la reconstruction des États dévastés par la guerre est une admission de la nécessité de recréer un tissu social et des institutions étatiques pour assurer une paix durable. Malheureusement, les résultats concrets de ces vastes efforts d'ingénierie sociale sont mixtes.

Si l'intervention *post-facto* de la communauté internationale ne donne pas les résultats escomptés, pourquoi ne pas chercher à prévenir plutôt que guérir? La responsabilité de prévenir est une norme moins développée à l'heure actuelle que la responsabilité de protéger. Pourtant, moult politiciens et penseurs reconnaissent désormais la connexion entre développement et sécurité et donc le lien entre prévention et intervention.

La section francophone du *Consortium canadien sur la sécurité humaine* (CCSH) en collaboration avec la *Chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défense canadiennes* (CRC-PEDC) et Madame Marie-Joëlle Zahar du département de science politique de l'Université de Montréal ont organisé, au mois de novembre dernier, une journée d'échanges sur le thème de la prévention. Cet atelier regroupait des experts francophones provenant de trois communautés professionnelles distinctes mais complémentaires à bien des égards, soit des représentants d'universités canadiennes, du gouvernement fédéral et d'organisations non gouvernementales (ONG). Les organisateurs ont invité les participants à

se pencher plus particulièrement sur la notion de la responsabilité de prévenir à la lumière des questions suivantes :

- 1- Quelle est la nature exacte du lien entre prévention et intervention?
- 2- Où en est le développement d'une norme concernant la responsabilité de prévenir?
- 3- Quels sont les avantages et inconvénients d'une stratégie de prévention?
- 4- Quelles conditions sont nécessaires sur le plan national et international au développement de la norme et à l'élaboration de politiques de prévention?

L'atelier, co-présidé par Marie-Joëlle Zahar et Stéphane Roussel, titulaire de la CRC-PEDC, s'est tenu à l'Université du Québec à Montréal le 25 novembre 2005. Un des rares événements réunissant des universitaires ainsi que des représentants du gouvernement fédéral et du secteur des ONG autour de la question de la responsabilité de prévenir, cet atelier fut sans l'ombre d'un doute un franc succès. Certes, les débats animés entre les experts de ces trois milieux ont fait ressortir les différentes conceptions de la notion de prévention et de mise en oeuvre de celle-ci qu'entretiennent ces acteurs. Toutefois, les débats se sont déroulés sous le signe d'une grande ouverture pendant l'ensemble de la journée et les échanges entre participants ont été francs et respectueux. Tous, sans exception, ont mis leur expertise au service des objectifs de cette rencontre, à savoir circonscrire la notion de prévention et chercher des pistes de solutions normatives ou autres afin d'en faire un élément important de la politique étrangère du Canada. Cette atmosphère détendue a d'ailleurs permis de trouver un terrain d'entente sur bon nombre d'enjeux. Les recommandations du groupe de travail sont donc le résultat éloquent de cette journée de réflexion et d'échanges.

Les organisateurs de cet atelier remercient sincèrement tous les participants. Ils tiennent également à remercier les rapporteurs lors de l'atelier, Messieurs Justin Massie et Charles Létourneau. Enfin, des remerciements tout particuliers sont adressés au *Consortium canadien sur la sécurité humaine* et au *Programme de la sécurité humaine des Affaires étrangères Canada* pour le financement de cet événement.

Résumé des discussions

Prévention et intervention

Le rapport de la Commission internationale sur l'intervention et la souveraineté étatique est représentatif du travail et des progrès réalisés jusqu'à présent en matière d'élaboration d'un cadre de sécurité dépassant les conceptions plus conventionnelles associées à celle-ci. Il est, en effet, l'un des premiers documents officiels à clairement articuler une norme de responsabilité de protéger les populations civiles au sein des États. Ce rapport, ne se limitant pas à l'intervention dans le cadre de situations menaçant ouvertement les civils, ouvre en effet la porte à une notion de prévention élargie, une prévention devant être assurée, entre autres, par l'entremise de politiques développementales.

Un besoin de réflexion supplémentaire s'impose néanmoins pour bien cerner le nouveau cadre sécuritaire sous-entendu dans ce document et dans bon nombre d'autres énoncés de politiques, afin, notamment, de clarifier les liens entre les notions de prévention et d'intervention ainsi que ce que signifie cette norme de prévention. Cette réflexion s'avère particulièrement importante en ce qui à trait aux États en déliquescence, ne serait-ce que parce qu'ils comptent, dans l'ensemble, près d'un milliard de la population mondiale et constituent donc en soi une importante source d'insécurité. La situation au sein de ces derniers et les impacts qu'ils ont, non seulement sur leur population, mais sur la sécurité de manière générale, appellent donc l'évaluation des facteurs à la source de cet affaiblissement étatique, de l'insécurité de manière générale, et des manières de les prévenir. Toutefois, le rapport de la CIISE traite de la notion de prévention de manière uniquement rhétorique et n'aborde ni ses implications en amont en termes d'actions à entreprendre ni les conséquences qui peuvent en résulter.

Or, tout comme il transparaît brièvement dans le rapport de la CIISE, le développement peut s'avérer, selon certains, être l'un des canaux possibles pour prévenir l'insécurité. Toutefois, ce

lien de causalité entre développement et prévention ne fait pas consensus, entre autres parce qu'aucune base empirique ne semble l'avoir encore démontré de manière significative.¹ Si un lien aussi englobant que celui entre développement et prévention demeure difficile à établir, une meilleure compréhension des conditions institutionnelles et socio-économiques nationales et du rôle des acteurs locaux dans les conflits apparaît comme un outil important pour entreprendre des actions de prévention éclairées et efficaces.

Ceci étant dit, au-delà des conditions spécifiquement nationales, la communauté internationale a, elle aussi, sa part de responsabilité dans les conflits. Les choix politiques des États, relevant trop souvent d'impératifs à court terme, de même que ceux des institutions internationales (tels que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale) sont également à la source de certaines des dynamiques menant au conflit ou à la fragilisation institutionnelle de certains États, notamment en raison de l'adoption de la part de bon nombre d'acteurs internationaux d'une stratégie axée sur «l'État mince» («*slim state*»).

Si une norme de prévention doit être établie au sein de la communauté internationale, il apparaît donc impératif de réfléchir à ce que cette communauté ne doit *pas* faire. Certaines interventions préventives mal réfléchies ou mal élaborées peuvent en effet contribuer à envenimer la situation sur le terrain. Si l'objectif de l'intervention des acteurs internationaux au Cambodge, par exemple, était de nature à prévenir l'accès au pouvoir d'un régime autoritaire, le but a été atteint. Toutefois, en ce qui a trait aux conditions socio-économiques et au respect des droits humains, tout aussi nécessaires à l'atteinte de la sécurité humaine, la situation cambodgienne s'est malheureusement aggravée depuis 1991.

¹ Beaucoup d'auteurs se sont penchés en particulier sur les liens entre la pauvreté et le terrorisme ou les conflits. L'existence de ce lien demeure toutefois contestée; les résultats de ces analyses ne permettant pas d'affirmer qu'un lien direct et indéniable existe entre ces phénomènes. Certains affirment toutefois que ce serait probablement un ensemble de facteurs entourant la pauvreté ou la catalysant qui serait probablement une source des conflits. À titre d'exemple, dans un tableau du *Human Security Report* indiquant la relation entre pauvreté et risques de guerre, l'indicateur de pauvreté inclut aussi les capacités étatiques. Le rapport indique ainsi que : « [l]a pauvreté est associée à de faibles capacités étatiques. Plus grande est la pauvreté et plus faibles sont les capacités étatiques, plus grands seront les risques de guerre. » Human Security Centre, *Human Security Report : War and Peace in the 21st Century* (Oxford : Oxford University Press, 2005), p. 164.

La complexité des causes de déliquescence étatique et des conflits mène donc à un constat : il semble que trop souvent, nous ne sachions quoi faire, comment agir ou comment réagir. De ce fait, un urgent besoin de développer une capacité de diagnostic plus poussée que ce qui existe actuellement s'impose. La méthode d'alerte précoce ou de «*early warning*» est insuffisante.² Des études empiriques sur les facteurs nationaux, régionaux et internationaux pouvant potentiellement entraîner des conflits (l'eau par exemple) manquent. Il faut en outre se distancer des causes généralisantes telle que la pauvreté pour se pencher sur un nombre de facteurs précis pouvant catalyser la violence. La complexité des enjeux locaux, particulièrement, nécessite des études de cas pointues afin de bien comprendre la nature de ceux-ci.

Devant ce constat, deux conceptions de la prévention s'opposent actuellement en ce qui a trait à la stratégie d'action à adopter : se retrouvent, d'une part, les tenants d'une vision de la prévention des conflits axée sur les enjeux sécuritaires, principalement assurée par la pratique des États, et d'autre part, les défenseurs de la prévention telle que définie par les objectifs du Millénaire de l'Organisation des Nations unies, s'articulant autour d'une vision socio-économique et humanitaire de la sécurité et principalement reprise par les organisations non gouvernementales et la société civile. Le premier type s'apparente davantage au concept de responsabilité de protéger alors que la menace est imminente et directe, et donc l'intervention ponctuelle, alors que la seconde emboîte le pas à la conception de la responsabilité de prévenir lorsque les enjeux sont de l'ordre d'une action en profondeur et à long terme.

Cependant, dans la pratique, la distinction entre ces deux conceptions de la prévention en est actuellement à s'estomper. En effet, les ressources allouées aux activités de prévention dites

² L'alerte précoce peut être définie comme « l'action d'informer une autorité compétente d'une nouvelle menace ou d'une recrudescence d'hostilités assez rapidement pour que puissent être entreprises des mesures préventives. A. Walter Dorn, « Early Warning : An Introduction », disponible en ligne à l'adresse suivante : www.rmc.ca/academic/gradrech/dorn26_e.html. Dans les faits, donc, l'alerte précoce se veut beaucoup plus un moyen d'enrayer les hostilités lors du déclenchement d'une crise que l'enrayement des causes menant au développement de ladite crise.

développementalistes se trouvent *kidnappées* par les exigences croissantes en matière de sécurité étatique, particulièrement depuis le début de la lutte contre le terrorisme ayant suivi les événements du 11 septembre 2001. Cet impératif de lutte au terrorisme semble mener à une politique « fourre-tout », dans le cadre de laquelle tout enjeu peut être redéfini comme matière à sécurisation et donc être sujet à une action militaire. La prévention, dès lors, connaît un virage sécuritaire au profit d'une vision plus militaire, et bien souvent plus contestée par l'opinion publique des pays nantis, d'où la nécessité de la maquiller sous des termes plus *humanitaires*; nous pouvons penser aux nombreuses manifestations qui se sont tenues à travers le monde contre l'invasion de l'Iraq par les États-Unis et ce, malgré une propagande de guerre libératrice. Par exemple, la plus large proportion de l'aide publique bilatérale canadienne en 2003-2004 a été distribuée en Iraq (116M\$) et en Afghanistan (99M\$)³; deux pays intimement liés à la stratégie de guerre au terrorisme. Cela laisse sous-entendre que d'importantes sommes d'aide englobent maintenant des composantes du domaine de la sécurité et ne sont pas entièrement attribuées à de pures activités de développement.

Si l'on souhaite intervenir dans une perspective de prévention, il est donc nécessaire tout d'abord s'interroger sur les objectifs poursuivis par cette action. En ce sens, il devient impératif de faire preuve de prudence et de modestie lors d'un diagnostic sur la nécessité ou non d'une intervention préventive. Ainsi, il importe de bien en comprendre les objectifs de chacun et d'adopter une approche concertée, puisque les différentes conceptions de prévention existant actuellement au sein de la communauté internationale impliquent des stratégies spécifiques, voire divergentes, de la part des différents acteurs.

Au delà de ce *kidnapping* des ressources, la situation est par ailleurs compliquée par le fait que prévention et intervention font partie d'un même continuum de sécurisation, dans le cadre duquel l'intervention militaire devrait néanmoins demeurer une politique de dernier ressort.

³ Source : ACDI, CCCI, Oxfam International, Institut Nord-Sud, OCDE et le site Internet du ministère des Finances du Canada.

Dans les faits, toutefois, les dimensions de sécurité sont indissociables des dimensions socio-économiques et humanitaires. Pour réaliser les objectifs d'interventions de cette nature (bonne gouvernance, respect des droits de la personne, prospérité économique, etc.), le territoire doit d'abord être sécurisé et l'ordre assuré, afin de garantir les conditions minimales à l'atteinte d'objectifs socio-économiques et humanitaires.

Un autre problème de nature pratique a trait à l'intérêt soulevé par la crise ou le conflit nécessitant une intervention. En effet, pour qu'un conflit ou un enjeu suscite un certain intérêt en Occident, et surtout pour qu'il reçoive une couverture médiatique pouvant influencer sur la décision des acteurs politiques d'intervenir, il doit souvent prendre une tournure spectaculaire. Or, mettre l'accent sur la prévention dans ce cadre n'a pas l'éclat de l'intervention en zone de conflit dans la mesure où il s'agit d'attirer l'attention sur des problèmes qui n'ont pas encore éclatés au grand jour. Un écart flagrant caractérise donc l'attention accordée aux crises actuelles : le « désastre spectacle » ainsi que les crises pouvant être l'occasion d'une intervention à succès ou bien médiatisée ont la cote.

Un urgent besoin d'information et d'éducation du public s'impose alors, non seulement devant le biais qui existe quant aux crises médiatisées, mais aussi parce que bien souvent la confusion règne quant à la nature des enjeux les entourant. Des cas tels que la famine au Niger ne font pas appel à la même dynamique que des crises comme celle résultant du tsunami de décembre 2004 ou encore celle en cours au Darfour, bien qu'elles soient trop souvent considérées comme tel.

Les médias et outils communicationnels peuvent néanmoins devenir d'importants moyens de prévention. Certains croient, en effet, que par l'intermédiaire de ceux-ci, le Canada pourrait développer une politique privilégiant le « *soft power* ». En s'appuyant sur l'attrait des cultures occidentales, sur les nouvelles technologies de communication, et sur le pouvoir des médias, il pourrait agir sur les préférences des populations étrangères. Puisque ces dernières peuvent bien souvent conditionner la volonté politique de leur État, l'opinion publique étrangère pourrait

représenter un facteur déterminant de prévention. Pour susciter un changement politique au sein d'un État, l'on peut en effet s'en remettre à la mobilisation de sa société civile.

En outre, beaucoup reste donc à faire en terme de compréhension des dynamiques conflictuelles et des mécanismes supplémentaires doivent être développés afin de prévenir le déclenchement de conflits. L'ajout d'une section se penchant spécifiquement sur la résolution des conflits au sein des divisions géographiques du Ministère des Affaires étrangères du Canada pourrait constituer un pas important dans cette direction.

Où en est le développement d'une norme de responsabilité de prévenir ?

La responsabilité de prévenir les conflits existe dans trois domaines :

- 1- l'obligation d'intervenir existe dans les situations de génocide. La Convention contre génocide prévoit une intervention immédiate de la communauté internationale dès que le génocide est reconnu. Toutefois, aucune définition universelle du terme génocide ni mécanisme formel d'intervention existe encore dans ce domaine. C'est ce qui fait hésiter certains états à utiliser le terme (Rwanda, Darfour) pour éviter d'avoir à intervenir;
- 2- le droit international humanitaire en matière de protection des non combattants en situation de conflits;
- 3- le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité de prévenir les conflits lorsqu'une menace apparaît.

Cependant, pour qu'une norme existe réellement elle doit être appliquée. En ce sens, même la responsabilité de protéger ne constitue pas encore une norme. D'ailleurs, pour certains, la responsabilité de protéger n'est pensée qu'en fonction du contexte africain («R2PA»)⁴ au détriment des autres régions du globe. Quant au Conseil de sécurité, il est davantage une

⁴ Argument de Chris Penney cité par l'un des participants.

instance de réaction que de prévention puisqu'il demeure très souvent impuissant vis-à-vis des interventions unilatérales ou devant l'absence de volonté politique face à l'intervention. Le Conseil ne peut autoriser le déploiement de forces militaires afin de protéger des populations aux prises avec des situations d'urgences sans l'accord des pays concernés. Ses membres misent plutôt sur des moyens diplomatiques. En outre, son caractère réactionnel l'amène à ne considérer que la dimension militaire de la norme de prévention au détriment de sa dimension de développement. Il autorise parfois des actions visant à prévenir une escalade des hostilités, mais il ne s'attarde que peu ou pas aux facteurs à la source des crises et qui nécessiterait une action en amont, bien avant l'action militaire.

L'exemple des limites du Conseil de sécurité illustre le problème majeur de la norme de prévention dans son application politique. Les actions actuelles des États ne témoignent pas de l'existence d'une norme de prévention. La militarisation des frontières, l'armement de pays limitrophes ou encore la déportation d'individus afin de les torturer représentent quelques illustrations de l'absence d'une norme de prévention axée sur le développement. Pour certains, la vague sécuritaire en mouvement aujourd'hui semble trop lourde pour être enrayée. Il en résulte que le droit international humanitaire se voit instrumentalisé à des fins de politique nationale, ou d'intervention de nature conventionnelle, soit en fonction d'une conception de la prévention articulée autour de la vision plus traditionnelle de la sécurité.

La norme de prévention apparaît ainsi déficiente et incohérente en ce qui a trait à sa dimension développementaliste, mais plus facile à invoquer lorsqu'il s'agit de conflits directs ou de menaces imminentes. Pour certains, il faut donc déconstruire l'idée que l'État souhaite agir de façon désintéressée sur la scène internationale et pour le plus grand bien. L'État personnifie plutôt un monstre froid qui agit selon ses propres intérêts, des intérêts de sécurité étatique plus qu'humaine donc, tel qu'en témoigne, par exemple, l'État d'Israël, le plus grand bénéficiaire d'aide publique au développement.

Les lacunes en terme de mécanismes et de ressources afin d'appliquer une norme de prévention en amont au niveau international témoignent de l'hypocrisie de la part de plusieurs États. La volonté de mettre en place une telle norme de prévention existe peut-être d'un point de vue juridique mais le manque de volonté politique afin de la mettre en œuvre demeure un écueil, même si celle-ci est jugée par bon nombre d'autres acteurs comme indispensable.

Deux facteurs déterminants apparaissent influencer la volonté politique de la communauté internationale : l'opinion publique des États démocratiques d'une part et les intérêts des grandes puissances de l'autre. Un allié de taille dans la volonté d'établir une norme de responsabilité de prévention réside effectivement en ces populations. Elles fournissent l'élan, les arguments et les moyens d'agir aux États démocratiques. En étudiant les médias de plus près, il est possible de considérer ceux-ci comme des vecteurs de la mise en œuvre d'une norme de prévention. Toutefois, puisque bon nombre d'États ne sont pas de dénomination démocratique, l'importance de l'influence de l'opinion publique s'en trouve d'autant limitée.

Dans un autre ordre d'idées, il est nécessaire de dissocier l'idée de responsabilité de prévenir de celle d'obligation d'intervenir. La communauté internationale ne doit pas être liée à l'intervention en toute circonstance. Il est ainsi nécessaire d'étudier les causes principales et particulières des conflits afin d'adopter la stratégie la plus efficace. À cet égard, les capacités de diagnostic existent, mais leur mise en commun afin d'effectuer une planification stratégique dans des cas précis manque toujours. Un plus grand partage de l'information et la mise en commun de ces capacités par différents acteurs (ONG, institutions internationales, instituts de recherche, etc.) s'avère donc nécessaire. D'ailleurs, les mécanismes des décideurs politiques doivent être revus et corrigés en raison, notamment, des incohérences au sein des États entre eux, ainsi qu'au sein des organisations internationales sur le terrain.

Dans un contexte de *kidnapping* qui a été mentionné précédemment, où la dimension sécuritaire prend le dessus sur celle du développement, certains prônent l'exploitation des intérêts actuels de sécurité des grandes puissances, principalement sécuritaires, afin de

mobiliser le maximum de ressources vers d'autres objectifs développementaux pouvant mener à la prévention de conflits. Le cas de la Colombie représente un bon exemple en ce sens. En suivant le courant sécuritaire, elle a pu engranger d'importantes ressources financières investies dans la lutte contre le trafic de drogue afin d'améliorer les conditions socio-économiques de sa population. Bien que la situation des droits de la personne au pays ne se soit pas considérablement améliorée, l'octroi de fonds en Colombie a tout de même permis d'assurer un degré croissant d'ordre sur son territoire.

Pour assurer un développement économique durable, un État fort et stable est donc nécessaire. Cette stratégie implique une exploitation du contexte international afin d'introduire de nouvelles priorités en matière de normes de stabilisation des États et d'effectuer un changement graduel devant permettre à la prévention de s'affirmer comme un pilier de l'action internationale en matière de sécurité. Si nous refusons d'inclure les questions de sécurité dans la norme de responsabilité de prévenir, nous faisons face à la possibilité que le secteur privé comble le vide ainsi créé. Le marché de la sécurité privée en Afrique représente un énorme potentiel de profit sur ce continent qui compte le plus grand nombre de conflits. En Sierra Leone, par exemple, l'État de transition a fait appel avec succès en 1999 à une compagnie privée de mercenaires pour combattre le RUF⁵. Toutefois, dans bon nombre de cas, les compagnies de sécurité privées deviennent plutôt la source d'instabilité et d'insécurité nationale comme elles nous l'ont démontré en Afrique de l'Ouest et dans la région des Grands Lacs par exemple.

D'autres appellent toutefois à la prudence quant à cette stratégie d'utiliser le courant sécuritaire pour avancer des objectifs développementaux de prévention. Cette utilisation erronée, selon plusieurs, peut orienter les moyens et les politiques dans des directions dont les conséquences pourraient être néfastes et où le court terme, souvent préconisé par les acteurs étatiques en fonction de contraintes électorales, aurait prééminence par rapport à une

⁵ Il s'agit de la compagnie sud-africaine *Executive Outcomes*

action à long terme et en profondeur. En juxtaposant la dimension sécuritaire aux politiques d'aide, l'on risque d'institutionnaliser les incohérences inhérentes à une telle stratégie tout en contribuant à la confusion entre les secteurs d'activités. Cette tendance risque donc d'avoir des conséquences néfastes et même dangereuses. L'une de celles-ci est sans l'ombre d'un doute les impacts d'une telle confusion pour la sécurité des travailleurs sur le terrain. Les statistiques démontrent, en effet, de manière éloquentes un nombre croissant d'attaques dirigées contre les civils oeuvrant au sein d'ONG et d'agences des Nations unies dans les pays en crise, notamment en Afghanistan et en Iraq.

Outre la l'approche sécurité et développement, en parallèle à cette juxtaposition du sécuritaire et du développement, un second type de stratégie est également envisageable. Il s'agit d'innover, d'aller à contre-courant, et de tenter de changer le paradigme dominant de front. Cela demande bien entendu d'énormes efforts, une cohérence d'action entre les institutions et les groupes concernés, incluant les médias, ainsi que dans le déploiement des ressources nécessaires. Quoique ardu, cet objectif n'est toutefois pas impossible. Pensons simplement au succès retentissant remporté par la coalition, menée par le Canada, contre les mines anti-personnelles dont la conclusion se trouve dans le traité d'Ottawa⁶. La reconnaissance du principe de responsabilité de protéger lors du soixantième anniversaire des Nations unies en constitue un autre exemple. Il semblerait donc que les changements normatifs sont possibles sur la scène internationale, bien qu'ils nécessitent de grands investissements tant au niveau du temps que des ressources.

Pour ce qui est de la politique canadienne à adopter, le Canada ne peut s'attarder seulement aux conflits ou se limiter à la dimension militaire de la responsabilité de prévenir. Ceci ne cadre pas avec les valeurs canadiennes. Le pays doit donc développer les mécanismes nécessaires reflétant ces valeurs et investir dans ceux-ci les ressources essentielles à leur mise en pratique. Par ailleurs, une réflexion s'impose sur les modes d'action canadiens déjà existants.

⁶ En 2002, le traité d'Ottawa a été signé par 152 États et, par la suite, ratifié par 143 d'entre eux.

La récente tendance à l'adoption d'une approche « coordonnée » de la part du gouvernement canadien dans le cadre de sa politique des « 3D » soulève des craintes. Plusieurs croient au risque que le développement soit laissé pour contre au détriment de la défense dans la mise en application de cette politique. Étant donné les budgets astronomiques alloués au maintien des forces armées canadiennes sur le théâtre d'une opération, les ressources financières pourraient peut être mieux canalisées afin d'assurer que la diplomatie, et plus particulièrement le développement, servent de véritables leviers de la stratégie de prévention canadienne sur le terrain. Pour l'instant, toutefois, la politique « 3D » s'est vue appliquée dans des cas nécessitant une intervention au sein d'une crise, et non pas dans des situations d'action préventive.

Avantages et inconvénients de la prévention

Lorsque l'on parle de prévention, il est important de se demander s'il est possible d'agir sans toutefois intervenir physiquement ou militairement. Il s'agit sans doute d'un nouveau défi puisque actuellement, la norme en relations internationales est à la réaction, c'est-à-dire que les États ne font que réagir, souvent militairement, aux crises au lieu de les anticiper et de contrer les sources potentielles de conflit avant que celui-ci n'éclate.

Malgré cette tendance, plusieurs cas dans l'histoire récente confirment que l'approche préventive se limitant au jeu de la diplomatie est efficace. À ce titre, l'exemple du coup d'État au Venezuela en 2002 est patent. Suite à l'arrivée au pouvoir des contestataires, les autorités américaines et canadiennes ont refusé de s'impliquer dans la crise. Toutefois, sous la pression de plusieurs pays d'Amérique latine qui se refusaient à reconnaître le nouveau régime, celui-ci a dû céder et redonner le pouvoir à Hugo Chavez, le Président élu. L'intervention de l'OCDE en Lituanie visant à contrer l'agression russe ainsi que les actions prises par l'ONU au Guatemala sont autant d'exemples probants.

D'autres formes de prévention sans intervention physique existent aussi. Par exemple, la diffusion de la culture occidentale en URSS pendant plusieurs années et l'attrait de celle-ci auprès des populations est considéré par certains comme ayant contribué à l'effondrement de l'Empire soviétique.

Il est également possible de prévenir en travaillant en amont sur les causes d'un conflit potentiel par l'entremise d'actions de nature autre que militaire. Puisque la santé et les piètres conditions socio-économiques sont souvent source de tensions, il serait souhaitable de prévenir dans ce domaine particulier, alors qu'encore aujourd'hui trop peu est fait en la matière. Le cas du Zimbabwe est notoire. Ce pays se situe au 5^e rang mondial en ce qui a trait au taux d'infection du VIH/sida, et les abus des droits de la personne ainsi que les accroc s au processus démocratique y sont notoires. La situation politique au pays s'est en parallèle détériorée dans les dernières années. Le cas du Zimbabwe laisse toutefois transparaître un désintérêt de la part de la communauté internationale : celle-ci semble tarder à agir et attendre que la situation s'envenime avant de réagir.

Considérant donc que la prévention peut passer par une action sur un large éventail de facteurs, il serait donc légitime de mettre sur pied un nouvel organe des Nations unies qui serait chargé d'étudier l'évolution d'un nombre d'indicateurs d'insécurité⁷ au sein des membres de l'Organisation et qui aurait la compétence d'autoriser des actions à la lumière de ses observations. L'organe, consacrée par l'Assemblée générale serait comparable au Conseil de sécurité, donc avec des prérogatives en matière de décrets d'intervention, mais aurait une vocation exclusivement humanitaire. Cet organe serait un correctif essentiel au fonctionnement actuel de l'organisation puisque, bien que l'Assemblée générale de l'ONU ait la capacité d'intervenir dans le domaine en mandatant le Conseil de sécurité, elle est confrontée à une multitude de problèmes pratiques l'empêchant de jouer un rôle déterminant en matière de prévention.

⁷ Des indicateurs de l'insécurité ont déjà été proposés par les participants d'une conférence sur le développement et la sécurité humaine organisée par le Réseau de la Sécurité Humaine et tenue à Genève en 2001.

Il importe toutefois, dans l'ensemble, d'être conscient que toute forme de prévention nécessitera une discipline rigoureuse et un investissement à long terme de la part des parties qui la pratiquent. Puisque le développement ou le redressement d'un pays ne peut être effectué rapidement, celui-ci doit impliquer une aide extérieure récurrente et cohérente. Malheureusement, les Nations unies, dans leur fonctionnement actuel, ne sont pas en mesure d'assurer la discipline et l'investissement en profondeur et à long terme requis pour mener à bien des opérations de prévention. La situation est d'autant plus paradoxale : de plus en plus de voix s'élèvent au sein de la communauté internationale au nom de l'établissement d'une norme de prévention, alors que les fonds qui y sont alloués, particulièrement en matière de prévention développementale, diminuent.

Un des facteurs qui rend la prévention moins populaire auprès des autorités étatiques est qu'aucune preuve tangible ne démontre que l'intervention préventive a des répercussions positives. Les décideurs ont d'autant plus de difficulté à justifier les dépenses importantes que nécessite la prévention si celles-ci ne semblent pas donner de résultats visibles à court terme, soit durant leur mandat, alors que plusieurs crises humanitaires commandant une attention immédiate font rage partout dans le monde et leur permettent d'obtenir, grâce à une intervention médiatisée, une reconnaissance rapide auprès de leurs électeurs.

Toutefois, si les dirigeants étatiques peuvent retirer des bénéfices d'une action humanitaire, la multiplication des interventions de ce genre soulève son lot de questions. Certains acteurs humanitaires en viennent, en effet, à se demander si l'intérêt porté à ce type d'intervention ne témoigne pas d'un acharnement humanitaire néfaste. Dans certaines circonstances, les interventions internationales semblent, en effet, faire davantage de mal que de bien. La question est donc de savoir si, dans certaines situations, il ne faudrait tout simplement pas s'abstenir d'intervenir et plutôt consacrer les efforts à la prévention d'autres crises potentielles.

Le gouvernement canadien lui aussi manifeste son intérêt face à l'action humanitaire. Plusieurs crises humanitaires ont ainsi bénéficié d'aide canadienne, dont celle déclenchée par le tsunami de décembre 2004. Toutefois, la politique d'aide canadienne s'articule plus concrètement dans le cadre du volet de l'aide au développement. D'ailleurs, dans les derniers mois, le Canada a redéfini sa politique en la matière. Puisque les besoins en termes d'aide publique au développement sont énormes et que les capacités canadiennes sont restreintes, le pays a choisi d'orienter son aide en fonction de critères précis. Actuellement, seulement quelques États (25-30) sont éligibles à l'aide canadienne, les critères appliqués pour l'octroi d'aide étant l'indice de pauvreté, la bonne gouvernance et la « plus value » canadienne de l'investissement de fonds dans ces pays. Cette façon de faire permet aux autorités de mieux connaître leurs partenaires, et, en parallèle, d'être en mesure de mieux assurer une bonne distribution de l'aide. De surcroît, en limitant le nombre de pays récipiendaires d'aide au développement, le Canada peut ainsi imposer une discipline rigoureuse à son action à l'étranger, qui, comme mentionné précédemment, est essentielle pour mener une action constructive. Si l'aide canadienne globale vise une vingtaine de pays, cinq d'entre eux sont particulièrement privilégiés soit l'Irak, Haïti, la Palestine, le Soudan et l'Afghanistan. L'Irak et l'Afghanistan sont d'ailleurs les deux États qui jouissent des plus importantes contributions canadiennes. Toutefois, même si le Canada s'est orienté en fonction d'une stratégie favorisant un groupe de nations, les spécificités de celles-ci n'ont pas été oubliées. Pour chacun des pays visés, le Canada a, en effet, développé des stratégies adaptées aux besoins de chaque pays récipiendaire.

Préalables nationaux et internationaux pour la mise en œuvre d'une norme de prévention

Il est impératif de différencier les interventions en matière de développement des interventions sécuritaires. Afin de favoriser une politique de développement plus désintéressée, il faut déconstruire le paradigme actuel (qui lie intrinsèquement développement et sécurité) et justifier les interventions de développement et humanitaires par les effets positifs qu'elles ont sur la sécurité des États, entre autres sur la sécurité humaine au sein de ceux-ci. Un tel

objectif nécessite néanmoins de comprendre les dynamiques des contextes tant national qu'international.

Par ailleurs, la politique internationale du Canada semble largement guidée par des critères de sécurité et certains intérêts nationaux. Par exemple, l'opération « 3D » déployée en Afghanistan démontre le poids inégal accordé aux composantes de l'opération : beaucoup plus de ressources et d'énergie sont investis dans la défense⁸ que dans les deux autres « D » (développement et diplomatie). De plus, sur le terrain, un manque flagrant de communication entre les protagonistes des « 3D » mine l'efficacité de l'action canadienne. Il est fréquent, selon certains observateurs, que des acteurs canadiens ne soient pas mis au fait des activités ou accomplissements des autres. Selon plusieurs, il serait donc nécessaire de repenser l'approche « 3D » afin d'assurer une meilleure coordination de ses composantes sur le terrain en vue d'une approche réellement intégrée.

En plus d'une approche intégrée plus cohérente, l'aide ou les actions entreprises devraient se faire de façon désintéressée. Les interventions ne devraient donc pas être pensées en terme de conceptions uniquement sécuritaires, malgré la conjoncture internationale post-11 septembre. Les décisions canadiennes en matière de sécurité tendent toutefois actuellement à être prises en fonction du contexte international. Le Canada est réticent à agir seul et attend conséquemment la réaction de ses alliés avant d'agir. Il est toutefois possible au Canada de trouver au sein des actions à l'international ses créneaux d'action. Il a d'ailleurs illustré par le passé qu'une telle approche peut être gage de succès, dans le cadre de sa politique sur les mines antipersonnel, entre autres. Dans le cadre d'une politique de prévention, un développement cohérent et continu jumelé à une diplomatie active et soutenue pourrait, dans nombreux cas, rendre superflue une intervention de la défense, donc militaire, plus coûteuse en termes de ressources et de vies humaines, en désamorçant la crise avant le déclenchement des hostilités. Nombreux créneaux canadiens pourraient donc être trouvés

⁸ Aux dires mêmes de militaires, l'envoi et le maintien de troupes dans les théâtres d'opérations exigent des sommes d'argent très importantes même lorsque la majorité d'entre eux sont confinés aux camps.

dans une action préventive en amont se penchant sur les facteurs à la source de l'instabilité étatique et l'insécurité humaine.

Pour cela, il serait toutefois urgent que le Canada respecte ses engagements pris en 1970 afin d'atteindre l'objectif du 0,7% de son PNB octroyé à l'aide au développement⁹.

En essayant de corriger les faiblesses actuelles de la politique canadienne d'aide au développement il faut cependant s'assurer de ne pas créer un « monstre bureaucratique » qui absorberait inutilement des ressources financières au détriment des pays que l'on désire aider et qui ont un besoin criant de ces fonds.

Au niveau international, la tendance au virage sécuritaire perceptible, ces dernières années, dans les politiques adoptées par certaines grandes puissances mondiales s'élève en écueil à une approche préventive développementaliste. Étant donné ce fait et les problèmes connus au sein de l'Organisation des Nations unies, il serait nécessaire d'étudier la possibilité de confier à certaines organisations régionales reconnues le mandat d'agir sur le territoire qu'elles représentent et en vertu de leurs propres normes d'intervention. Il est cependant à considérer que la plupart de ces organisations, l'Union africaine par exemple, représentent, elles aussi, l'intérêt de leurs États-membres et non pas des populations de ceux-ci, ce qui en soit pourrait aussi mener à la prééminence de politiques de sécurité étatique plus que de sécurité humaine.

⁹ En 1970, le Canada s'engageait à ce que les sommes allouées à l'aide au développement soient augmentées en vue d'atteindre éventuellement 0,7% de son PIB. Trente-cinq ans plus tard, cet objectif n'est toujours pas réalisé. Le maximum contribué en APD par le Canada a été de 0,53% en 1975. (source : Institut Nord Sud, Oxfam International, New Internationalist...)

Recommandations

Les recommandations émises dans le cadre de ce rapport découlent des échanges et discussions lors l'atelier *La responsabilité de prévenir : une norme internationale en devenir ?*. Elles témoignent des préoccupations et opinions des experts francophones réunis pour l'occasion. Certaines recommandations qui émanent de cet atelier de travail rejoignent celles qui avaient été émises lors de la conférence « Prévenir, investir et s'investir à long terme. La sécurité humaine : dix ans plus tard (1994-2004) », organisée par la section francophone du *Consortium sur la sécurité humaine* et la CRC-PEDC et tenue à Montréal les 28 et 29 octobre 2004, témoignant ainsi de la persistance de ces problèmes.¹⁰

De manière générale, ces recommandations s'articulent autour de quatre axes principaux que sont la nécessité de favoriser une révision de la conceptualisation de la prévention à la lumière d'objectif de développement, favoriser l'adéquation entre rhétorique et pratique, favoriser une réforme des institutions, tenir compte des dangers du virage sécuritaire, et, enfin, favoriser l'information, l'éducation et le plaidoyer.

1- Développer une politique de prévention en amont s'articulant autour de politiques de développement à long terme permettant de désamorcer les sources de conflit et de délinquance étatique

La reconnaissance de la responsabilité de protéger lors du soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations unies constitue une grande avancée diplomatique. Toutefois, dans l'articulation de celle-ci, la communauté internationale tend encore trop souvent à concevoir cette norme en terme d'intervention au moment du déclenchement des hostilités lors d'une crise. L'axe intervention a donc tendance à s'imposer par rapport à un agenda de prévention. Par ailleurs, lorsque la prévention est envisagée, elle se limite bien souvent à une politique d'alerte précoce (*early warning*). Or, cette dernière ne constitue qu'une version superficielle de

¹⁰ Le rapport de la conférence « La sécurité humaine : dix ans plus tard (1994-2004) » est disponible en ligne sur le site web du Consortium canadien sur la sécurité humaine à l'adresse suivante : http://www.humansecurity.info/PDF/rapport-conference_10_ans.pdf

ce qui serait une norme de prévention. L'alerte précoce n'est possible, en effet, que lorsque les dynamiques conflictuelles se sont déjà mises en place. La prévention telle qu'envisagée lors des débats de l'atelier s'articule, toutefois, autour d'une vision de l'action préventive allant beaucoup plus en profondeur. Il s'agit, en effet, d'une conceptualisation de la prévention impliquant d'agir sur les causes profondes des crises par l'enrayement des dynamiques sous-jacentes aux conflits et à la déliquescence étatique. Le type de prévention préconisé fait donc appel à une action en amont et à long terme : une prévention développementaliste devant permettre de désamorcer les sources mêmes de la violence par l'entremise de politiques de développement au lieu de se concentrer uniquement sur l'endiguement de cette violence. La mise en place d'une norme de responsabilité de prévenir articulée autour de cette prévention en amont nécessiterait donc que soient développés des outils d'observation et de diagnostic se penchant tant sur les conditions institutionnelles et les actions des acteurs en place menant au conflit et à la fragilisation étatique, que sur les facteurs intermédiaires alimentant l'insécurité, tels que les facteurs socio-économiques, sanitaires (santé, etc.) et environnementaux.

2- Favoriser l'adéquation entre la rhétorique et la pratique afin d'offrir une meilleure réponse préventive

Il est à noter, tel qu'il a été soulevé dans le cadre des discussions de l'atelier, qu'un intérêt pour la prévention transparaît dans la rhétorique adoptée par certains acteurs de la scène internationale et que des outils normatifs existent déjà dans le cadre de certaines situations conflictuelles dans le droit international pour mettre en place une telle norme s'appliquant à l'ensemble de la communauté internationale. Cependant, pour qu'une norme existe réellement elle doit être appliquée. Or, l'élaboration juridique d'une telle norme ainsi que sa mise en application se heurtent bien souvent à un manque de volonté politique de la part de certains acteurs de la communauté internationale. Ce fait mène à une politique d'intervention tardive et sélective dans le cadre de crises, certaines situations ne faisant pas l'objet d'intérêt national ou médiatique ayant tendance à être laissées de côté. Il devient donc impératif de développer un cadre normatif multilatéral contraignant tant en matière de prévention que

d'intervention afin de contourner ce manque de volonté politique et d'appliquer une politique d'action plus cohérente et désintéressée.

3- Favoriser une réforme des institutions devant permettre une politique de prévention cohérente

Dans le nouvel environnement sécuritaire post-guerre froide, l'Organisation des Nations unies devait s'affirmer comme garante de la paix et de la sécurité dans le monde. Or, à la lumière des lacunes de l'Organisation lors de plusieurs crises d'envergure durant la décennie 90, il apparaît que certains problèmes de taille mine la capacité onusienne d'intervention. Afin non seulement de développer une capacité multilatérale cohérente d'intervention, mais aussi de prévention, il est donc nécessaire que le processus de réforme de l'ONU envisagé aille de l'avant. De plus, pour pallier aux problèmes d'action de l'Organisation en matière de prévention, il a été suggéré lors de l'atelier que l'on développe de nouveaux organes au sein l'ONU. Selon certains, en effet, la mise en place d'une nouvelle agence des Nations unies, chargée d'étudier l'évolution de la situation au sein de ces États-membres et de préconiser, sur la base de ses observations, l'institution d'une opération préventive. La création d'un tel organe pourrait s'avérer être un pas majeur dans le cadre du processus de reconnaissance et d'institutionnalisation d'une norme de prévention.

Pour ce qui est du cadre canadien, la tendance actuelle semble confirmer la prééminence des intérêts nationaux et de sécurité conventionnelle en matière de politique internationale canadienne. Beaucoup des dernières interventions du pays, menées par l'entremise d'opérations dites des « 3D », ont en fait consisté en des opérations d'intervention une fois la crise éclatée ou les hostilités déclenchées, et mettant donc l'accent sur l'aspect militaire de l'opération. Bien que l'effort de coordination entre les agents militaires, diplomatiques et de développement que sous-tend cette approche soit louable, la convergence réelle entre ces acteurs sur le terrain demeure encore inadéquate et requiert une révision de cette politique en vue d'une meilleure intégration de toutes ces composantes dans le cadre d'opérations d'intervention.

De plus, une politique « 3D » ouvre la voie à une plus grande implication de la part de la diplomatie, et surtout du développement dans les opérations internationales canadiennes, et donc à des possibilités d'actions préventives en amont en adressant les causes de conflits à la source. Dans le cadre d'une politique de prévention, un développement cohérent et continu jumelé à une diplomatie active et soutenue pourrait, dans nombreux cas, rendre superflue une intervention de la défense, donc militaire, plus coûteuse en termes de ressources et de vies humaines, en désamorçant la crise avant le déclenchement des hostilités.

Si le volet prévention de celle-ci doit être mieux articulé, il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'il impliquera un déboursement additionnel dans le cadre d'une politique aux ressources déjà limitées. Il apparaît donc impératif que l'enveloppe d'aide au développement canadienne soit revue. Certains fonds existent déjà puisque, tel qu'il a été signalé par bon nombre de participants à l'atelier, une politique de prévention bien en amont des hostilités, c'est-à-dire se penchant sur les causes profondes des dynamiques conflictuelles et de la déliquescence de l'État, recoupe certaines activités déjà inscrites au programme d'actions canadiennes en matière de développement. À terme, toutefois, vu l'importance que revêt la prévention et étant donnée la possibilité d'en canaliser une partie par l'entremise du développement, il devient impératif pour le Canada de respecter son engagement d'investir 0,7% de son PIB dans son programme d'aide publique au développement.

Par ailleurs, la création d'une section pour la prévention et la résolution des conflits au sein des représentations géographiques du Ministère des Affaires étrangères canadien à travers le monde constituerait un outil important pour recueillir de l'information pointue sur les conditions sur le terrain, ce qui devrait ainsi permettre au Canada de développer des politiques d'action éclairées et adaptées aux spécificités des crises.

4- Tenir compte des dangers de juxtaposer sécurité et développement

L'actuelle tendance au virage sécuritaire sur la scène internationale est préoccupante. Dans l'environnement international post-11 septembre, elle semble mener à une action internationale pensée trop souvent en fonction d'intérêts stratégiques et sécuritaires. Par conséquent, le résultat est bien souvent une action de gestion des conflits militaires de peur que ceux-ci ne se transposent ou n'affectent d'autres États, ce qui tend à laisser dans l'ombre une politique de prévention à long terme.

L'action militaire est une chose, une action multilatérale de prévention en est une autre. Quoique les actions de stabilisation militaire demeureront sans l'ombre d'un doute nécessaires dans les prochaines années, il est nécessaire de développer en parallèle l'action préventive s'articulant autour de politiques développementalistes à long terme. Toutefois, toujours dans le cadre de ce virage sécuritaire, il est fondamental de garder les deux distinctes. Or, certains développements sur la scène internationale tendent à montrer que les politiques de développement commencent à être repensés en fonction d'objectifs de sécurité conventionnels, et, entre autres, de lutte au terrorisme. Cette dernière tendance pourrait avoir des conséquences néfastes. Tout d'abord, les ressources allouées au développement pourraient se trouver détournées vers le secteur de la sécurité. Par ailleurs, les politiques d'aide, qui nécessitent une action à long terme, pourraient se trouver soumises à des échéanciers ne leur convenant pas en étant élaborées dans le cadre d'agendas à court terme comme ceux de la lutte au terrorisme. Enfin, elle pourrait aussi impliquer des conséquences dangereuses pour les acteurs sur le terrain travaillant au développement. La sécurité des travailleurs terrain pourrait s'en trouver affectée de part la confusion entre militaires et acteurs civils qui pourrait en résulter, comme certains incidents en Afghanistan et en Irak ont déjà pu démontrer.

5- Favoriser l'information, l'éducation au public et le plaidoyer

En raison de la confusion qui règne bien souvent chez les publics quant à la nature des enjeux lors des crises humanitaires et des conflits ainsi qu'à la culture du « sensationnalisme » véhiculée par les médias, un urgent besoin d'information de qualité et de programmes d'éducation du public s'impose.

Par ailleurs, une politique similaire auprès des pays récipiendaires d'aide ou ciblés pour une intervention pourrait aussi porter fruit. Dans le cadre d'une réactualisation d'outils de politiques de « *soft power* » ou de diplomatie publique, le Canada pourrait bénéficier des récents développements en matière d'outils de communication de masse pour tenter de rejoindre les opinions publiques étrangères et s'assurer de l'influence positive de celles-ci sur leurs dirigeants. Il a en effet été noté que des changements institutionnels et de politiques positifs pour la sécurité de manière générale, mais aussi pour la sécurité humaine de manière plus spécifique, peuvent être opérés lorsque les populations peuvent être convaincues de faire pression sur leurs gouvernants pour que ceux-ci adoptent le changement. Dans le cadre d'une telle politique, les acteurs médiatiques s'avèreraient des alliés naturels. Il devient donc primordial de les inclure lors de consultations, non seulement pour échanger avec eux, mais pour les amener à participer plus activement à la mise en place de nouveaux outils de prévention.

Enfin, un travail de plaidoyer de la part des acteurs canadiens s'impose. Certaines réussites par le passé, tel le traité d'Ottawa sur l'utilisation des mines antipersonnel, ont démontré que des changements normatifs sont possibles lorsque la volonté politique existe et surtout quand un pays choisit de mettre de l'avant ses capacités de leadership. Inspirés par ses valeurs nationales, le Canada se doit donc de renouveler l'exploit en se faisant, sur la scène internationale, le porte-parole de politiques avant-gardistes en matière de conflit, et plus particulièrement en matière de prévention. S'il a pu obtenir des concessions quant à la reconnaissance d'une norme de responsabilité de protéger les populations vulnérables laissées à elles-mêmes, il importe aujourd'hui qu'il défende une vision plus complète du processus d'un processus de prévention développementaliste.

Appendices

Programme de l'atelier

08h00	Déjeuner
08h30	Mot de bienvenue
08h45	Atelier #1 : Prévention et intervention
10h15	Pause santé
10h30	Atelier #2 : La responsabilité de prévenir
12h00	Dîner
13h00	Atelier #3 : Avantages et inconvénients de la prévention
14h30	Pause santé
14h45	Atelier #4 : Conditions nationales et internationales
16h15	Discussion générale et mot de clôture

Liste des participants

Participants

François Audet	CARE Canada	francois@care.ca
Sylvain Beauchamp	Croix-Rouge canadienne	sylvain.beauchamp@redcross.ca
Stephen Brown	Université d'Ottawa	brown@uottawa.ca
François Crépeau	Université de Montréal/CÉRIUM	francois.crepeau@umontreal.ca
Jean Daudelin	Université de Carleton	jean_daudelin@carleton.ca
Frédéric Deschênes	Affaires étrangères Canada	frederic.m-deschenes@international.gc.ca
France Gaudreault	Université de Montréal	france.gaudreault@umontreal.ca
Michael Koros	Agence canadienne de développement international	michael_koros@acdi-cida.gc.ca
Peter Leuprecht	Institut d'études internationales de Montréal	leuprecht.peter@uqam.ca
Eric Marclay	Université du Québec à Montréal	emarclay@hotmail.com
Peggy Mason	CPCC	peggymason@bellnet.ca
Wendy McAvoy	Consortium canadien sur la sécurité humaine	wendy.mcavoy@ubc.ca
Jean-Sébastien Rioux	Université Laval	jean-sebastien.rioux@pol.ulaval.ca
Jean-Louis Roy	Droit & Démocratie	president@dd-rd.ca
Gerd Schönwälder	Centre de recherches pour le développement international	gschonwalder@idrc.ca

Comité organisateur

Chentale de Montigny	Consortium canadien sur la sécurité humaine	cdm_00@sympatico.ca
Marie-Eve Desrosiers	Consortium canadien sur la sécurité humaine	desrosiers.marie-eve@uqam.ca
Stéphane Roussel	Chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défense canadiennes	roussel.stephane@uqam.ca
Marie-Joëlle Zahar	Université de Montréal	marie-joelle.zahar@umontreal.ca

Rapporteurs

Charles Létourneau	Université du Québec à Montréal	letourneau.charles@uqam.ca
Justin Massie	Université du Québec à Montréal	massie.justin@uqam.ca